

Modifications

4e enquête publique

Version:	v.07 (v1)	Date:	24.05.2022
Format:	901 mm x 1060 mm	Échelle:	1 : 5000

Visa de la Direction de l'Édilité


Andrea Burgener Woelfray
 Directrice de l'Édilité


Enrico Slongo
 Architecte de ville


Delphine Galliard
 Cheffe de secteur

N° 22 du 04.06.2022 au 04.07.2022

Adopté par le Conseil communal de Fribourg	Date
--	------

Thierry Steiert Syndic	David Stulz Secrétaire de ville
Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement	Date

Jean-François Steiert
Conseiller d'État Directeur

Le Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mis à l'enquête publique du 17 novembre 1986 au 16 décembre 1986 et du 03 avril 1989 au 02 mai 1989. Il a été adopté par le Conseil communal le 04 juillet 1989 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 décembre 1991.

La révision générale du Plan d'aménagement local de la Ville de Fribourg a été mise à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg N° 45 du 16 novembre 2018, N° 25 du 21 juin 2019 et N° 38 du 19 septembre 2020 au 19 octobre 2020.

Plan des limites de construction, des alignements obligatoires et des périmètres d'évolution

Limites de construction, alignement obligatoire ou distance à la forêt: tracé enlevé pour enquête publique 04

- Limites de construction (nouveau tracé pour enquête publique 04)
- Limites de construction (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

— Aligment obligatoire (nouveau tracé pour enquête publique 04)
— Aligment obligatoire (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Alignement obligatoire sous arcade (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Double hachure: Périmètre d'évolution des constructions
Simple hachure: Périmètre d'évolution pour constructions souterraines uniquement

■ ■ ■ ■ Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux
(nouveau tracé pour enquête publique 04)

■■■■■ Limite de construction par rapport à l'espace réservé aux eaux
(tracé inchangé depuis enquête publique 03)

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) -
nouveau tracé pour enquête publique 04

Distance à la forêt (limite de construction par rapport à l'aire forestière) -
tracé inchangé depuis enquête publique 03

Contenu indicatif

■ Aire forestière (AF)

Zone verte de protection du paysage (ZVPP)

 Cours d'eau naturel

..... Espace réservé aux eaux (nouveau tracé pour enquête publique 04)

■■■■■ Espace réservé aux eaux (tracé inchangé depuis enquête publique 03)

■■■■ Ligne à haute tension

☐ Périimètre régi par un plan d'affectation cantonal (PAC)

☐ Plan d'aménagement de détail (PAD)
Secteur de protection des fortifications